

## **Le gouvernement et la classe politique à couteaux tirés sur la date des prochaines élections**

### **Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-11-2011 00:38:03

**Après la polémique sur la capacité du Parlement à adopter toutes les lois nécessaires à la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution kenyane dans les délais requis par la loi, la classe politique semble de nouveau à couteau tiré sur la date des prochaines élections générales.**

Alors que le gouvernement vient d'approuver des amendements constitutionnels pour la tenue des prochaines élections générales le 17 décembre 2012, au lieu du mois d'août de la même année, la Commission kenyane pour l'application de la Constitution (CIC) a rejeté ces amendements les qualifiant de "décision égoïste pour servir les intérêts de quelques politiciens avides de pouvoirs".

Une controverse s'en est alors suivie et les analystes estiment que sans un terrain d'entente entre les partisans et les détracteurs de ces amendements, ce différend politique sera tranché par la Cour suprême, seule compétente d'interpréter la constitution.

### **Les amendements introduits à la constitution risquent de la vider de son sens**

"Les modifications apportées par l'exécutif à la nouvelle Constitution, promulguée le 27 août 2010, sont susceptibles d'ouvrir la voie à d'autres changements qui peuvent, éventuellement, vider la Constitution de son sens", a déclaré à MAP/Nairobi le président de la CIC, Charles Nyachae.

Il a estimé qu'il n'est pas judicieux de commencer à modifier la constitution "avant même que l'encre n'eut été séché". "C'est de telles modifications en succession qui ont fait que la constitution de l'indépendance avait perdu son âme", a-t-il mis en garde.

Nyachae a appelé les Kenyans à être très vigilants pour que le scénario de 1963 ne se répète plus, notant que le pays avait payé un lourd prix pour arriver là où il est.

Rappelant que les gouvernements précédents avaient introduit 28 amendements à la constitution de l'indépendance entre 1963 et 1965, il a indiqué qu'il est encore trop tôt d'aller à la Cour suprême pour contester la proposition du gouvernement et que cela pourrait être le passage ultime, si l'affaire n'était pas réglée par voie de consultations.

Ces craintes ont été également exprimées par le ministre-adjoint de l'Eau, Ferdinand Waititu qui relève que la tentative du gouvernement de repousser la date des prochaines élections "est faite pour des raisons égoïstes, car ceux qui sont au pouvoir veulent une faible participation électorale lorsque les Kenyans seront occupés par la fête de fin d'année".

L'amendement proposé est inconstitutionnel et ses partisans ne peuvent pas utiliser le cycle budgétaire comme prétexte", a indiqué Waititu dans une déclaration similaire, mettant en garde contre "l'usurpation de la souveraineté des Kenyans" en incitant des amendements fragiles qui ne servent pas leurs intérêts.

### **Le gouvernement invoque le cycle budgétaire pour repousser les élections**

Le ministre de la justice et des Affaires constitutionnelles, Mutula Kilonzo n'est pas de cet avis. Il avance que si la date des élections demeure inchangée (août 2012), cela posera le problème du financement des élections, puisque le gouvernement ne sera tenu d'élaborer le budget qu'après les consultations.

Il a évoqué la position du gouvernement pour qui la nouvelle date est appropriée, compte tenu du cycle budgétaire et du temps nécessaire pour les préparatifs aux prochaines élections, en particulier en ce qui concerne la question de la dévolution et la délimitation des circonscriptions.

Autre argument avancé par Mutula est le fait que le président kenyan, Mwai Kibaki eut été assermenté le 30 décembre 2007 et que, s'il devait accomplir tout son mandat, il devrait rester en fonction jusqu'à décembre 2012.

Plusieurs députés pensent la même chose et jugent réfléchie la décision du gouvernement de repousser au 17 décembre 2012 la date des prochaines élections. Pour preuve, notent-ils, la Commission électorale indépendante n'a pas encore été mise en place, les 80 nouvelles circonscriptions n'ont pas été créées et des millions d'électeurs potentiels n'ont pas encore obtenu la carte d'Identité nationale.

En attendant un dénouement heureux de cette polémique, les Kenyans continuent de s'inscrire sur les listes électorales. Plus de 12.400.000 électeurs avaient déjà été inscrits par la Commission électorale indépendante, qui a entamé une nouvelle campagne visant l'inscription de sept millions d'autres électeurs d'ici août prochain", a déclaré son président James Oswago lors d'une conférence de presse, précisant que la Commission s'attend à un taux élevé de participation aux prochaines élections allant jusqu'à 70%, soit 13,5 millions de voix.

Cela signifie que le candidat gagnant la présidentielle doit recueillir 6,9 millions de voix au premier tour pour éviter un second tour et remporté les élections dans au moins 24 comtés parmi les 47 que compte le pays.

MAPF